

Réunion Axe 3 – Institutions politiques et démocratie

(animé par Damien Connil, Nathalie Rubio et Marthe Fatin-Rouge Stefanini)

Compte-rendu de la réunion n°2 du 19 juin 2023

Présents : Pascal Audie, Nicolas Aujard, Damien Connil, Valentine Delacroix, Aurélie Duffy, Miguel Fernandez Andujar, Sophie Lamouroux, Claire Mougouachon, Claire Parjouet, Abdoul Razak Rabiou Almadjir, Nathalie Rubio, Sylvie Schmitt, Thierry Uguet, Nina Webert, Marthe Fatin-Rouge Stefanini

Excusé : Julien Giudicelli

Marthe Fatin-Rouge Stefanini souligne que le Congrès de l'AFDC, organisé à Toulon, comptait un atelier consacré aux mutations de la démocratie. Si les notions de demos, de démocratie et les modalités mêmes de la démocratie ont été abordées, la question des valeurs de la démocratie a peu été évoquée.

Sylvie Schmitt propose une présentation de la question qui, précise-t-elle, aurait dû être articulée avec les propos de Julien Giudicelli. La présentation, avec un prisme plutôt philosophique, consiste à proposer une déconstruction de la notion de valeurs de la démocratie pour poser un certain nombre de questions quant à la notion même. Évoquant l'étymologie du terme, la manière dont le Conseil constitutionnel traite, par exemple, de la liberté d'expression (comme « condition d'exercice de la démocratie »), Sylvie Schmitt souligne que l'une des difficultés du mot est qu'il implique des limites et une relativité, qu'il dépend du système axiologique dans lequel s'inscrit la question. Selon elle, quand on parle de démocratie, on ne sait pas s'il s'agit d'une valeur morale ou juridique. S'appuyant sur les pensées de Max Weber, David Hume, Kant et Montesquieu, Sylvie Schmitt met en évidence les distinctions qui peuvent être opérées (faits et valeurs ; être, valeur et devoir-être ; valeur et vertu...) et la difficulté de confronter le droit à cette question qui le dépasse autant que l'intéresse.

Thierry Uguet pose la question de la possibilité de valeurs sans référence religieuse ou théologique.

Sylvie Schmitt rappelle que la morale existe avant le christianisme, même si le christianisme est particulièrement marqué par la distinction entre le bien et le mal. Une morale sécularisée est envisageable. Mais le débat est différent selon que l'on se place du point de vue du droit ou de la religion.

Marthe Fatin-Rouge Stefanini observe que si la notion renvoie à des éléments subjectifs et relatifs, certaines valeurs sont néanmoins inscrites dans les textes juridiques et cela fait écho à la notion de démocratie libérale, dont l'expression est elle-même significative.

Sylvie Schmitt répond que la question rejoint les remarques faites autour de la pensée de Hume et la question du passage de l'être au devoir-être. Un objet donné, qualifié de valeur peut connaître un passage au devoir-être en vue d'être protégé.

Nathalie Rubio, relisant l'article 2 TUE (« L'Union est fondée sur les valeurs de... »), s'interroge sur la valeur de la démocratie et les valeurs de la démocratie, la détermination de ces notions et leur articulation.

Sylvie Schmitt souligne qu'il y a bien, en effet, deux questions distinctes : d'une part, sur la valeur de la démocratie en tant que telle ; d'autre part, sur les valeurs de la démocratie. C'est là, aussi, toute la difficulté et l'ambiguïté du terme « valeur ».

Aurélié Duffy-Meunier pose la question de la manière dont peut être abordé le problème/la question et soulève notamment une interrogation sur l'importance de l'histoire et l'émergence, d'un point de vue chronologique, du libéralisme et l'affirmation des droits et libertés avant la démocratie. Elle pose également la question de possibles conceptions différentes de la démocratie, reposant sur des valeurs elles-mêmes diverses ou différentes selon les cultures, les pays : importance de la question de la laïcité en France et différences de rapports entre la religion et l'État par rapport à d'autres États comme le Royaume-Uni ou les États-Unis, l'importance de la dignité de la personne humaine en Allemagne, l'idéal républicain ou la forme républicaine du gouvernement en France...

Sylvie Schmitt prolonge cette réflexion en évoquant la traduction récente de l'ouvrage de Kelsen, *Religion séculière*, avec une traduction de François Lecoutre (qu'il serait d'ailleurs intéressant d'inviter à nos discussions) pour souligner en effet une conception de la démocratie qui peut varier selon les époques et les lieux.

Nathalie Rubio évoque la question des liens entre identité et démocratie.

Claire Parjouet fait un parallèle avec les processus de transition démocratique au cours desquels la question des valeurs de la démocratie est récurrente et interroge sur l'utilité ou les utilités de la question

Sylvie Schmitt insiste sur l'absence de conception uniforme de la démocratie et la nécessité/pertinence d'envisager des conceptions différentes, variables, adaptées de la démocratie. Elle évoque l'exemple de la démocratie sociale italienne (au sens de place de l'individu dans la société) qui connaît ensuite des concrétisations juridiques sous des formes diverses.

Sophie Lamouroux revient sur le mot « valeur(s) » pour poser la question de la définition et des critères de définition du terme lui-même.

Sylvie Schmitt poursuit en soulignant que tout dépend du système axiologique retenu. Mais insiste sur un point : la valeur n'est pas le principe. Le principe est ce qui fait l'objet d'une valeur.

Miguel Fernandez Andujar : est-ce que la valeur, à rapprocher du dogme, nécessite toujours un développement normatif ou juridique ? Le principe de cohérence peut-il entrer en compte dans l'appréhension, la conciliation et la mise en évidence de valeurs au sein d'un système ?

Nicolas Aujard : Quelles sont les valeurs de la démocratie ? Ne pas vouloir définir la démocratie, n'est-il pas lié à la volonté de ne pas reconnaître des normes de valeurs constitutionnelles ?

À travers la notion de valeur ne cherche-t-on pas à sacraliser la démocratie ?

Marthe Fatin-Rouge Stefanini revient sur l'existence d'un socle commun de la démocratie défini par l'ONU et par l'Union européenne. Les attentes qui en découlent évoluent avec le temps, on inclut désormais la participation directe des citoyens à l'élaboration des normes.

Aurélié Duffy demande si le système majoritaire est intrinsèque à la notion de démocratie.

Nina Webert fait part de sa participation à la Convention citoyenne du Futur à Marseille en qualité de citoyenne tirée au sort et indique que la question de savoir si les citoyens tirés au sort font de la démocratie participative ou de la démocratie directe a été très débattue au sein même de la convention entre les citoyens.

Nous avons décidé que la prochaine réunion, qui aura lieu début 2024, portera sur la distinction entre démocratie libérale et démocratie illibérale avec une présentation d'Aurélié Duffy-Meunier.

La réunion s'est terminée à 14 h 03.